



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Route de La Souterraine – BP 27 –
23400 MASBARAUD-MERIGNAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-242320034-20160211-20160217-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/02/2016

Délibération n° 2016/02/17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE

SEANCE DU 11 FEVRIER 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
42	31	38
POUR	CONTRE	ABSTENTION
37	1	0

DATE DE LA CONVOCATION

01 février 2016

L'an deux mille seize, le 11 février, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de Bourganeuf-Royère de Vassivière, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente du Compeix commune de Saint Pierre Bellevue, sur la convocation en date du 01 février 2016, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM. JOUHAUD, RIGAUD, SZCEPANSKI, CHAPUT, LALANDE, MALIVERT, DUGAY, ROYERE, LEGRAND, CHAUSSADE, MEUNIER, PEROT, SCAFONE, CALOMINE, PAMIES, LABORDE, PATEYRON, COUSSEIROUX, RABETEAU, CADROT, MEYER, DERIEUX.
MMES SPRINGER, CAPS, LAGRAVE, SUCHAUD, GAUTRET, CHENEVEZ, GRIZON, PATAUD, BATTUT.

ETAIENT EXCUSES :

MM. SIMON-CHAUTEMPS, GUILLAUMOT, AUMEUNIER, LEHERICY, GAUDY, FAURE, MARTINEZ.
MMES JOUANNETAUD, MARCON, POUGET-CHAUVAT, COULAUD.

M. SIMON-CHAUTEMPS a donné procuration à M. JOUHAUD.
Mme JOUANNETAUD a donné procuration à M. RIGAUD.
Mme MARCON a donné procuration à M. SZCEPANSKI.
Mme POUGET-CHAUVAT a donné procuration à M. MEUNIER.
Mme COULAUD a donné procuration à M. CHAUSSADE.
M. GUILLAUMOT a donné procuration à M. PATEYRON.
M. FAURE a donné procuration à Mme BATTUT.

Objet : versement d'une subvention exceptionnelle au Club des Entrepreneurs Bourganeuf-Royère de Vassivière pour l'organisation de la 3^{ème} édition du salon du bien être, de l'artisanat et du commerce à Bourganeuf.

Le Président rappelle la création du Club des Entrepreneurs de Bourgneuf-Royère de Vassivière, sous forme d'association loi 1901, ayant pour but principal de fédérer les partenariats avec les Communes, la Communauté de communes et les institutionnels intervenant en matière de développement économique et d'être force de proposition à leurs côtés.

L'association a constitué des groupes de travail entre artisans, commerçants, professions libérales concourant à ces objectifs.

Dans ce cadre, le Club des Entrepreneurs de Bourgneuf-Royère de Vassivière a proposé d'organiser une troisième édition du salon du bien être, de l'artisanat et du commerce, ouvert aux professionnels et au grand public, qui se déroulera à Bourgneuf, au hall Rouchon-Mazerat, les 30 avril et 1^{er} mai 2016.

Il s'agit de développer un évènementiel, original, fédérant des entrepreneurs et leurs prestataires, des partenaires institutionnels et collectivités locales autour de la thématique large du « bien être », avec diverses composantes qui impactent l'économie locale, la santé, le logement, l'environnement, la maîtrise des énergies... et donc le quotidien du grand public.

Le Président rappelle que, par délibération en date du 11 février 2015, le Conseil communautaire avait autorisé le versement d'une subvention d'un montant de 5 000 € au Club des Entrepreneurs pour soutenir l'organisation de la précédente édition du salon, qui s'était déroulée pour la première fois sur le site du hall polyvalent Rouchon-Mazerat à Bourgneuf (intérieur du bâtiment et abords).

Le Président explique que le nombre d'exposants est croissant.

En 2015, la manifestation a accueilli 132 exposants et 8 000 visiteurs sur deux jours.

L'espace intérieur du hall ne suffit pas pour un bon déroulement de l'évènement et la nouvelle salle culturelle mitoyenne, par ailleurs occupée les 30 avril et 1^{er} mai 2016, n'est pas adaptée.

L'implantation de chapiteaux sur l'esplanade extérieure principale du hall est donc une nécessité.

Dans un souci de sécurité et de confort pour l'accueil des exposants comme du public, le Club des Entrepreneurs a décidé, pour l'édition 2016, de louer auprès d'un professionnel agréé un chapiteau de 400 m², en complément des petits chapiteaux et stands mis à disposition gracieusement par la Communauté de communes.

La manifestation comporte, comme en 2015, sur 2 jours, 4 pôles d'exposants et d'animations thématiques :

- « Le village des plaisirs du Palais » où sera notamment organisé un atelier de cuisine végétarienne et des produits régionaux exposés.

- « Le village du futur » où se trouveront véhicules électriques : voitures, vélos...

- « Le village des énergies renouvelables » avec présence d'artisans - monte escaliers, domotique, toilettes sèches, yourtes, poêles à granulés... – et autres intervenants sur l'amélioration de l'habitat.

- « Le village zen » qui regroupera des stands de réflexologie plantaire, d'astrologie, d'hypnose, de massage aux pierres chaudes, de bols tibétains, de permaculture, de kinésiologie, de sophrologie...avec présentation de produits divers de bien être par des professionnels...

Aux abords du hall seront en outre disposés des stands de produits artisanaux et régionaux, avec animations diverses de qualité durant les deux jours pour accompagner le public.

Des professionnels du territoire intercommunal, du Limousin et d'autres régions participeront à ce salon.

Le Président explique que le budget de l'évènement est de 17 200 € pour l'édition 2016, avec des augmentations de dépenses par rapport à 2015, principalement en matière de promotion, pour développer la notoriété du salon vers les départements limitrophes, mais aussi au niveau de la logistique, en raison de la location d'un chapiteau de 400 m² auprès d'un professionnel agréé.

Le Club des Entrepreneurs a sollicité le soutien financier du Conseil Départemental de la Creuse (1800 €), du Crédit Agricole (500 €), de la Banque Populaire (200 €), de la Caisse d'Epargne (200 €), d'assureurs (MMA, AXA, ALLIANZ, AVIVA – total de 400 €) et de plusieurs mécènes privés.

Le Président informe que le Club des Entrepreneurs a également sollicité la Communauté de communes pour le versement d'une subvention complémentaire de 8 000 €, contre 5 000 € versés pour l'édition 2015. Cette évolution s'explique principalement par les coûts supplémentaires de location du chapiteau extérieur.

Considérant la compétence « soutien financier aux manifestations économiques d'envergure, de type foire exposition, foire agricole et à toute autre manifestation, à caractère évènementiel, de dimension régionale, nationale ou internationale », inscrite au sein du bloc de compétences « action de développement économique » des statuts de la Communauté de communes ;

Considérant les interventions de la Communauté de communes en matière de politique du logement et du cadre de vie, et en matière de transition énergétique, nécessitant une forte communication auprès du grand public ;

Considérant également l'absence sur le territoire intercommunal, depuis plusieurs années, d'événementiels à caractère artisanal et commercial, type foire-exposition, et notamment en lien avec la construction et les préoccupations actuelles sur les économies d'énergie ;

Considérant l'évolution des dépenses de logistique rendues nécessaires pour la sécurité et le confort des exposants et des visiteurs, et contribuant aussi à la notoriété du salon ;

Le Président, après avis favorable du Bureau, soumet donc au Conseil la possibilité de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 8 000 € au Club des Entrepreneurs de Bourganeuf-Royère de Vassivière, pour l'organisation du troisième salon du bien être, de l'artisanat et du commerce, qui se tiendra les 30 avril et 1^{er} mai 2016 au hall Rouchon-Mazerat à Bourganeuf.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

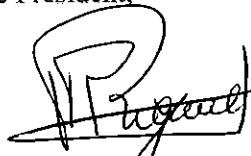
- Considère la dimension régionale de l'évènement du salon du bien être, de l'artisanat et du commerce à Bourganeuf.
- Considérant les compétences intercommunales en matière de développement économique et de politique du logement et du cadre de vie.
- Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 8 000 € au Club des Entrepreneurs de Bourganeuf-Royère de Vassivière pour l'organisation du troisième salon du bien être, de l'artisanat et du commerce en Creuse, les 30 avril et 1^{er} mai 2016 à Bourganeuf.
- Dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2016.
- Autorise le Président à signer tout autre document se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,

A Masbaraud Mérignat, le 15 février 2016

Pour copie conforme

Le Président,



Régis RIGAUD